



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 041-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.63

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -

Coûts des services de sécurité privés et des mesures techniques de sécurité

Depuis qu'un service de sécurité privé a été engagé dans les bâtiments du Grand Conseil, ses effectifs n'ont cessé de se renforcer. Si je me souviens bien, au début, une seule personne de l'entreprise privée était en poste. À cela s'ajoutent les aspects techniques (p. ex. les badges) qui, malgré leur effet positif, sont dans le même temps source de complications à certains égards (p. ex. grilles aux portes).

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les coûts annuels du service de sécurité privé en poste au Grand Conseil ?
2. L'office compétent peut-il lister les coûts totaux du service de sécurité privé et des dispositifs techniques, par année, depuis leur introduction ?

Destinataire
– Grand Conseil